

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 18

de votants : 23

Date de convocation :

Le 21 septembre 2026

Publiée le : 1^{er} octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Etaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Aymeric DOLLE, Mme Linda WIART, M. Bruno RICHARD, Mme Mathilde MANIA, Mme Annie FRERE, M. Christophe BELOT, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, M. Pierre BOUREL, Mme Anne DE RENTY, Mme Sandrine BILLOIR, Mme Marie THERON, M. Florent VICOONE, Mme Karine CASTRO, Mme Claire-Marie DUREUX, M. Christian SPARROW,

Etaient absents excusés : M. Michel SLOMIANY, Mme Delphine TOFFIN, M. Florencio SARAIVA, M. Aurélien LARZILLIERE, Mme Aurélie COLLIER

Etaient absents non excusés :

Procurations : M. Michel SLOMIANY donne procuration à M. Guy COQUELLE, Mme Delphine TOFFIN donne procuration à Mme Lydie WAELES, M. Florencio SARAIVA donne procuration à M. Florent VICOONE, M. Aurélien LARZILLIERE donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Aurélie COLLIER donne procuration à Mme Claire-Marie DUREUX

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

26.39 - Décision budgétaire modificative n°2

Le conseil municipal,

Considérant qu'une modification budgétaire doit être apportée au budget de l'exercice 2026 :

- Diminution des dépenses d'investissement chapitre 23 - Immobilisations en cours - 231 Immobilisations corporelle en cours : 15 000 € (Modification du PLU)
- Augmentation des dépenses d'investissement chapitre 20 - Immobilisations incorporelles – 202 frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme : 15 000 € (modification du PLU),

Vu ces ajustements budgétaires synthétisés dans le tableau ci-après (les chiffres sont exprimés en euro)

Chapitre Compte Article	Libellé	Prévisions B.P. 2026	Propositions		Crédits Votés
			Réduction	Majoration	
Dépenses					
20/202 Investissement	Frais liés à la réalisation des documents d’urbanisme	0 €		15 000 €	15 000 €
23/231 Investissement	Immobilisations corporelles en cours	297 717.33 €	15 000 €		282 717.33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE, les rectifications budgétaires apportées au budget de l'exercice 2026.

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire

Aymérie DOLLE



Le Maire

Gay COQUELLE



La présente délibération n° 26.39, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.